



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°302 DU 24 AU 30 JANVIER 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 2 cadavres retrouvés, 7 victimes de VSBG, 1 victime de torture et 3 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 mineurs dont 2 nouveau-nés tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents

du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas d'attaques à main armée, des faits sécuritaires, de la justice et des DESC ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>6</i>
<i>II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>6</i>
<i>III. DES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>7</i>
<i>IV. CONCLUSION.....</i>	<i>8</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACCORD	: <i>Africa Center for Constructive Resolution of Dispute</i>
CAPAD	: <i>Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux et Culturels</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FAO	: <i>Food and Agriculture Organization</i>
FNL	: <i>Front National de Libération</i>
HCR	: <i>Haut-Commissariat pour les Réfugiés</i>
OIM	: <i>Organisation Internationale pour les Migrations</i>
ONG	: <i>Organisations Non Gouvernementales</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PAM	: <i>Programme Alimentaire Mondial</i>
PNUD	: <i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Dans la nuit du 27 janvier 2022, vers 22 heures, au quartier VI, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Claude Bakundukize, originaire de la commune et province Gitega, a été tué par balle par un militaire qui assure la garde dans un ménage dudit quartier. Selon des sources sur place, la victime était avec une personne non identifiée à bord d'une moto et les deux personnes se sont emparées d'un sac à main d'une femme devant sa parcelle. Selon les mêmes sources, le présumé voleur est mort sur le champ et son corps a été conduit vers l'un des hôpitaux de la municipalité de Bujumbura, à bord d'une ambulance, vers 23 heures.

Une personne tuée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 28 janvier 2022, vers 14 heures, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, Pacifique Ndayishimiye, père de 3 enfants, commerçant, a été tué par Dieudonné Ndayizeye, militaire de grade 1^{ère} classe, qui assure la garde au domicile de Prosper Bazombanza, Vice-Président de la République. Selon des sources sur place, la victime se trouvait dans son restaurant appelé « Au bon prix » quand le militaire est venu muni d'un kalachnikov et vêtu de son uniforme puis lui a tiré dessus. Selon les mêmes sources, la victime est morte en cours de route avant d'arriver à l'hôpital Kibumbu. Le militaire s'est tiré aussi une balle dans la tête et il est mort sur le champ.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES CAS D'ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 28 janvier 2022, vers 15 heures, dans la rivière Mugerangabo séparant les quartiers centre urbain et quartier Birimba, au centre-ville, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé par des habitants de cette localité. Selon des sources sur place, l'identité de sa mère n'a pas été connue.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 24 janvier 2022, vers 6 heures, dans la rivière Ndurumu, sur la colline Karunyinya, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie de Jean de Dieu Bizimana, âgé de 5 ans, originaire de la colline Gasasa, zone et commune Gitaramuka de la même province, a été retrouvé par des pêcheurs. Selon des sources sur place, le cadavre présentait une blessure au niveau de la tête et des brûlures au niveau des jambes et au bas ventre. Selon les mêmes sources, les parents de la victime ont indiqué que leur fils était disparu depuis le 22 janvier 2022 et les enfants avec qui il était ont fait savoir qu'il a été emporté par la rivière. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Buhiga avant d'être enterré avec dignité en date du 25 janvier 2022. En

date du 29 janvier 2022, les parents du défunt ont été entendus par un OPJ de la commune Gitaramuka mais ils sont restés libres.

Un enfant tué en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 24 janvier 2022, à l'hôpital Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, Evelyne, fille-mère, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 25 ans, originaire de la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka a présenté un cadavre de son enfant aux infirmières de garde. Selon des sources sur place, Evelyne qui avait laissé son fils de 8 ans malade à l'hôpital est partie vers 16 heures avec son amant, Juvénal Havyarimana au cabaret de la colline Kibenga et à 18 heures et ils sont retournés à l'hôpital. Selon les mêmes sources, Evelyne avait au dos un bébé mort qu'elle a présenté aux infirmières de garde mais ces dernières ont refusé de l'accueillir en lui disant que l'enfant n'est pas décédé à l'hôpital. Après, Evelyne et Juvénal Havyarimana ont conduit le cadavre dans un lieu caché avant que le lendemain Evelyne aille informer ses frères et son père qui ont enterré le cadavre au cimetière de Buhiga. En date du 27 janvier 2022, Juvénal Havyarimana alias Gunungu, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 47 ans, résidant sur la colline, zone et commune

Buhiga et Evelyne ont été arrêtés et conduits au cachot de la police à Buhiga accusés du meurtre de l'enfant.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 2 janvier 2022, sur la colline Kinyinya II, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, V. N., âgée de 14 ans, a été violée par Vianney Nduwimana, âgé de 27 ans, de nationalité rwandaise en trompant cette fillette qu'il allait la prendre en mariage. Selon des sources sur place, des autorités locales ont réglé cette affaire à l'amiable et elles ont été arrêtées ainsi que le présumé auteur par des policiers. Selon les mêmes sources, la victime a été prise en charge médicalement.

Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 19 janvier 2022, sur la colline Karunga, commune Isare, Bujumbura rural, A.N, âgée de 17 ans, élève de l'ECO-FO Benga, a été violée par son voisin, Basile Ntirandekura, ouvrier, âgé de 22 ans, originaire de la commune Gashoho, province Muyinga. Selon des sources sur place, la victime qui entretenait des relations sexuelles en cachette avec ce jeune homme est passée la nuit chez le domicile du présumé auteur. Selon les mêmes sources, la famille de la victime a porté plainte auprès de la police qui a alors arrêté Basile Ntirandekura et détenu au cachot de la zone avant de le transférer au cachot du parquet de Kabezi tandis que la victime a été conduite au CDS Muberure et au centre Akamuri pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'au mois de décembre 2021, sur la colline Nzibariba, zone et commune Buhiga, province Karuzi, B.N., âgée de 4 ans, a été violée par son père Jean Manirampa, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans. Selon des sources sur place, Jean avait renvoyé sa femme après l'avoir battue au mois de décembre 2021 et cette

petite fille est restée avec ses deux grands frères chez leur père. Selon les mêmes sources, la petite fille s'est rendue chez sa mère pour la saluer et elle a dit à sa mère qu'elle a été violée par son père plusieurs fois. La fillette présentait une mauvaise odeur dans son sexe et du pus. L'enfant lui a expliqué que son père ivre la forçait en la menaçant de la décapiter si elle dévoilait le secret. Sa mère a porté plainte auprès du chef de colline qui a donné l'ordre aux Imbonerakure d'arrêter le présumé auteur. Dans la nuit du 25 janvier 2022, ces Imbonerakure l'ont capturé et en date du 26 janvier 2022, le matin, il a été conduit au cachot. La fillette a été conduite à l'hôpital de Buhiga, la même nuit du 25 janvier 2022, et elle est sortie de l'hôpital en date du 27 janvier 2022.

Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2022 indique qu'en date du 15 janvier 2022, sur la colline Ruharo, commune Muruta, province Kayanza, C. N., âgée de 13 ans, écolière en 6^{ème} année, a été violée par Eric Hakizimana, âgé de 22 ans qui vit des activités de docker. Selon des sources sur place, de retour de l'école, la victime est passée tout près d'Eric qui gardait des vaches et il l'a capturée avant de la violer. Selon les mêmes sources, cette victime a crié mais personne ne l'a secourue. Le présumé auteur a pris fuite tandis que cette victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2022 indique qu'en date du 22 janvier 2022, sur la colline Gati, zone, commune et province Kayanza, M. M. I., âgée de 2 ans et demie, a été violée chez elle par Jean Marie Manirakiza, travailleur domestique. Selon des sources sur place, Jean Marie a commencé par fermer le portail pendant qu'une travailleuse domestique qui gardait la victime accompagnait une voisine. De son retour, cette travailleuse domestique a trouvé l'enfant en train de pleurer. Selon les mêmes sources, la nuit, la maman de la victime qui est commerçante a accompagné la fillette au petit besoin et cette dernière

a poussé des cris de douleurs et elle lui a révélé ce qui s'est passé. Le lendemain, la victime a été évacuée vers l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza.

Un mari blessé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 24 janvier 2022, vers 20 heures, sur la colline Nyakeru, zone Mutoyi, commune Bugendana, de la province Gitega, Gérard, membre du CNDD-FDD, âgé de 40 ans, a été poignardé par sa femme Adeline, âgée de 36 ans, membre du parti CNDD-FDD au niveau du bras droit. Selon des sources sur place, dans la nuit du 23 janvier 2022, ils se sont disputés et se sont battus. Le lendemain, cette femme a juré au cabaret de verser du sang à la

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Shombo, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 30 décembre 2021, au bureau de la permanence communale du parti CNDD-FDD, commune Shombo, province Karuzi, Elie Niragira, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 35 ans, originaire de la colline Gatabo, zone Nyabibuye, commune Shombo, a été tabassé à 20 coups de bâtons par Désiré Ndahaboni-

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 24 janvier 2022, sur la colline Kiyange, zone Mugeni, commune Kayogoro, province Makamba, Bonaventure Ndikuriyo alias Bolingo, président de la commission de sécurité du CNL dans cette commune et son ancien compagnon de lutte au sein du mouvement FNL qui venait lui rendre visite à son domicile ont été arrêtés par Pépin Habimana, responsable provincial du SNR de Rutana. Selon des sources sur place, Bonaventure Ndikuriyo répondait à un appel téléphonique d'une personne non identifiée au chef-lieu de la commune Kayogoro. Selon les mêmes sources, les deux personnes ont été menottées et conduites au cachot du commissariat de police à Makamba.

maison et le soir elle a poignardé son mari avec un couteau qu'elle avait caché dans ses pagnes. Selon les mêmes sources, Gérard et ses enfants ont crié au secours et les voisins sont intervenus. Ils ont évacué la victime vers l'hôpital de Mutoyi tandis que cette femme a été conduite au cachot.

Une fillette violée en commune Burambi, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 23 janvier 2022, vers 10 heures, sur la colline Gisenyi, commune Burambi, province Rumonge, M.N., âgée de 7 ans, a été violée chez elle par son oncle paternel Ferdinand Ninteretse, âgé de 27 ans. Le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot de la police de Burambi.

mana, secrétaire communal du CNDD-FDD en complicité avec le chef des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Elie a été accusé d'avoir publié sur des réseaux sociaux des photos et de demander de l'aide pour Egide, âgé de 8 ans, originaire de la colline Kiyange, zone Nyarurambi de la même commune malade suite aux brûlures causées par l'épilepsie. Après, l'enfant dont sa mère Gisèle Bashingwanubusa, âgée de 50 ans, est indigente, a été conduit par des bienfaiteurs à l'hôpital de Gitega pour des soins médicaux.

Une personne arrêtée en commune Shombo, province Karuzi

En date du 24 janvier 2022, sur la colline Butwe, commune Shombo, province Karuzi, le prénommé Zabulon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 26 ans, a été arrêté et conduit au cachot communal de la police par des policiers. Selon des sources sur place, Zabulon et sa famille sont allés aux cérémonies de remise de la dot chez les parents de Vumilia, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 23 ans où ils ont été servis un poulet sans gésier et ils ont refusé de manger. Quelques jours après, Zabulon a demandé à sa fiancée de lui apporter un coq pour se réconcilier mais Vumilia qui était déjà enceinte en a refusé. Selon les mêmes sources, par après, Vumilia qui était menacée d'expulsion du toit familial par ses parents est allée chez son fiancé pour lui demander

de l'épouser mais Zabulon a refusé arguant que sa maison est encore en construction. Après ce refus, Bukuru et Joël, tous Imbonerakure ont tabassé Za-

bulon et il a été évacué vers l'hôpital. Il a pris le large vers la Tanzanie par après et il est revenu en date du 22 janvier 2022.

I.4. DE LA JUSTICE

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 25 janvier 2022, au CDS Nyamure, colline Nyamure, zone Gitaba, commune et province

Rutana, Léonard, gestionnaire dudit CDS a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. Selon des sources sur place, il a été accusé de détournement des fonds de ce CDS.

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Des défis liés aux secteurs agricole et humanitaire en province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 janvier 2022 indique qu'en date du 19 janvier 2022, dans les enceintes d'« Agora Hôtel », au chef-lieu de la province Cankuzo, une réunion d'évaluation des réalisations annuelles et de présentation des perspectives pour l'année 2022 a été tenue par le Gouverneur Boniface Banyiyezako à l'endroit des ONG, des représentants de la société civile, des confessions religieuses, des chefs de services provinciaux et communaux. Selon des sources sur place, au cours de cette réunion, les participants ont relevé quelques défis dans le secteur agricole et dans le secteur humanitaire.

Concernant l'agriculture, les défis relevés sont notamment le manque des semences sélectionnées, la précarité des pluies et peu de techniciens agricoles. Des ONGs œuvrant dans le secteur agricole ont indiqué qu'elles vont continuer à appuyer ce secteur pour faire face à ces défis.

Au niveau humanitaire, un représentant du HCR a relevé les défis du camp de Kavumu hébergeant 16 966 réfugiés congolais en commune et province Cankuzo. Parmi ces défis, il y a la pandémie de COVID-19 qui a perturbé les activités de distribution des aliments aux réfugiés par des agences onusiennes du HCR et du PAM. Pour faire face à ce défi, ces agences ont initié une nouvelle activité consistant à octroyer de l'argent aux réfugiés pour qu'ils s'approvisionnent sur le marché local, ce qui n'a pas été bien accueilli par le gouverneur. Ce dernier a indiqué que cette mesure créerait la pénurie et la hausse des prix des denrées alimentaires sur les marchés et les sorties irrégulières des réfugiés

causant des difficultés d'encadrement et de contrôle de la sécurité. Un autre défi est l'impraticabilité d'une route allant dans ce camp ainsi que la non-célébration des mariages et la non-inscription des naissances des enfants réfugiés par des autorités communales dans les registres d'état-civil. Pour faire face à ces défis humanitaires, l'administration provinciale et communale a recommandé au HCR de rendre disponible un véhicule pour déplacer le personnel d'état civil afin de célébrer les mariages et d'enregistrer les naissances.

Signalons qu'au cours de cette réunion, l'autorité provinciale a procédé à l'appel des ONG œuvrant dans la province et les ONG qui étaient absentes à savoir OIM, Croix Rouge, PNUD et Twitezimbere ont été accusées de boycotter les activités organisées par la province. Notons que celles ayant participé à la réunion étaient PAM, FAO, LVIA, ADIC, FLM, Oxfam, HCR, CAPAD, ACCORD, PAIFAR-B et PNSARDR-IM. En outre, le gouverneur de cette province, Boniface, a demandé aux ONG de mettre dans leurs lignes budgétaires l'appui institutionnel en faveur de l'administration provinciale en vue de la bonne collaboration.

Montée des prix des produits et services en province Muramvya

Malgré la surveillance des prix par les autorités administratives, les prix des denrées alimentaires et des services continuent à monter d'une façon inquiétante au cours de la dernière quinzaine du mois de janvier 2022. Ainsi, comme l'illustrent les données du tableau ci-après, la majorité des produits a doublé en comparaison avec ceux du mois de décembre 2021 et cela a été dû essentiellement à la hausse des prix des produits pétroliers.

Tableau des produits et services au cours des mois de décembre 2021 à la deuxième quinzaine du mois de janvier 2022

Article	Mesure	Prix du mois de décembre 2021	Prix au 30 janvier 2022
Riz	1 kg	2.000	3.000
Haricot	1kg	1.000	2.500
Farine de manioc	1kg	1.000	2.000
Farine de maïs	1kg	1.000	2.000
Sel de cuisine	1kg	800	1.100
Huile de palme	Un bidon 5 L	9.000	13.000
Banane	1 bon régime	10.000-12.000	15.000-16.000
Patate douce	Un bon panier	2.000-3000	5.000
Pomme de terre	1kg	700	1.200
Avocat	1 pièce	200	500
Article	Mesure	Prix du mois de décembre 2021	Prix au 30 janvier 2022
Sucre	1kg	2.500	5.000 ou plus (très rare)
Manioc	3 pièces	1.000	1.300
Colocase	Un bon panier	7.000	10.000
Viande	1 kg	9.000	12.000
Tomate	1 kg	1.000	2.200
Ananas	1 pièce	500	800
Loyer maison	2 Chambrettes + salon/mois	50.000	100.000
Ciment BUCECO	1 sac	25.000	40.000 (rare)
Moudre	1kg manioc	60	100
Transport	Muramvya-Buja	4.000	6.000
	Muramvya-Gitega	3.000	4.000
Carburant	1 litre d'essence et mazout	2.712 et 2 662	6.000 à 7.000 en cachette

Signalons qu'en date du 27 janvier 2022, l'Etat a revu à la hausse des prix des produits pétroliers dans tout le pays.

De la flambée du prix du carburant en commune et province Rumonge

En date du 27 janvier 2022, en commune et province Rumonge, le prix du carburant à la pompe a été revu à la hausse de 300 fbu par litre pour l'essence et le mazout et de 350 fbu par litre pour le pétrole. Depuis lors, les transporteurs fixent le prix du ticket de transport comme ils le veulent au détriment du client qui demande au Gouvernement de fixer les prix des tickets de transport. Notons que la distribution du carburant n'a repris normalement qu'en date du 29 janvier 2022 dans la ville de Rumonge.

III. DES FAITS SECURITAIRES

Vol à main armée en commune et province Bururi

En date du 30 janvier 2022, vers 2 heures du matin, sur la colline Kagwa, zone Bamba, commune et province Bururi, des articles de produits d'une boutique d'une valeur de plus de 300 000 fbu ont été volés par trois hommes non identifiés dont l'un armé d'un fusil de type Kalachnikov. Selon des sources sur place, cette boutique appartient à Jean Hakizimana. Lors de ce vol, plusieurs coups de feu provoquant une peur panique au sein de la population ont été entendus avant que le forfait ne soit commis. Selon les mêmes sources, le propriétaire de cette boutique pillée a fait savoir qu'il a pu se sauver quand ces voleurs s'introduisaient à l'intérieur de sa boutique. Les policiers d'une position du centre Bamba ont pu intervenir mais ces bandits avaient déjà pris le large.

Une tentative de tuerie en commune Gihogazi, province Karuzi

En date du 25 janvier 2022, vers 6 heures du matin, au bord de la route, dans le bois communal, sur la colline Mugeru, zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, Jonas, membre du CNDD FDD, âgé 41 ans a été retrouvé dans état critique et présentait des blessures au niveau du cou. Selon des sources sur place, la victime rentrait vers 21 heures en date du 24 janvier 2022 du marché de Gakeceri de la colline Nyamiyaga de la même zone où il fait ses activités de restaurateur. Selon les mêmes sources, il est tombé dans une embuscade tendue par un groupe de gens non identifiés qui lui a volé

De l'interdiction de la vente du maïs grillé en province Rumonge

En date du 28 janvier 2022, le Gouverneur de la province Rumonge a interdit la vente du maïs grillé sur la voie publique et dans les marchés. Selon des sources sur place, les habitants de cette province qui vivaient de ce commerce et leurs clients s'indignent. Paradoxalement, le président de la République Evariste Ndayishimiye, lors d'une séance de moralisation des jeunes au centre des jeunes Kamenge, a déclaré que ces petits commerces comme celui du maïs grillé sont à encourager car ils contribuent à gagner du temps de travail pour les consommateurs.

tout son argent et l'ont ligoté. La victime a été conduite vers l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux.

Tentative d'assassinat en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 27 janvier 2022, vers minuit, sur la colline Rukindo, zone Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Léonard Ugirasebujja surnommé Nyanzungu, âgé de 55 ans, a été attaqué et blessé chez lui par un groupe de membres de la milice Imbonerakure dont Kanyota et Gasiga. Selon des sources sur place, ces présumés auteurs ont d'abord défoncé la porte de sa maison et ont ensuite fait sortir tous les membres de la famille avant d'attaquer le chef de ménage à l'aide de leurs machettes en l'accusant de sorcellerie. La victime a été évacuée vers le CDS Kanyinya avant d'être référée à l'hôpital provincial. Six personnes ont été arrêtées par des policiers pour des raisons d'enquête.

Vol à main armée en commune et province Bururi

Une tentative de tuerie en commune Gihogazi, province Karuzi

Tentative d'assassinat en commune Bugabira, province Kirundo

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires, à la justice et aux DESC dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.